

Convention relative à la Gestion Ulérieure des Ouvrages (GUO)
suite à l'aménagement de l'infrastructure de la Ligne Exprès de Bus (LEX)
Muret -Toulouse Basso Cambo - RD 3 / RD 817 / RD 120
Communes de MURET – ROQUES - PORTET SUR GARONNE

Référence CD31 : CO N° 2024_28	
Référence Tisséo-collectivités :	Référence commune Roques :
Référence commune Muret :	Référence commune Portet :

Entre

Le Département de La Haute-Garonne, représenté par Monsieur Sébastien VINCINI, Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, dont le siège est situé 1 boulevard de la Marquette à TOULOUSE, dûment habilité en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du ;
Ci-après désigné par les termes « **le CD31** »,

D'une part

Et

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine dont le siège est situé 7, esplanade Compans Caffarelli – BP 11120 – 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par Monsieur Jean-Michel LATTES, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil syndical en date du 2 avril 2025,
Ci-après désigné par le terme « **Tisséo Collectivités** »,

Et

La Commune de Muret, dont le siège est situé 27, rue Castelvieux 31 600 MURET représentée par Monsieur André MANDEMENT, son Maire, autorisé par délibération du conseil Municipal du
Ci-après désigné par les termes « **La commune de Muret** »

Et

La Commune de Roques, dont le siège est situé Place Jean Jaurès 31 120 ROQUES représentée par Monsieur Sylvain MAIRE, son Maire, autorisé par délibération du conseil Municipal du
Ci-après désigné par les termes « **La commune de Roques** »

Et

La Commune de Portet-sur-Garonne, dont le siège est situé 1, rue de l'Hôtel de Ville 31 120 PORTET-SUR-GARONNE, représentée par Monsieur Thierry SUAUD, son Maire, autorisé par délibération du conseil Municipal du
Ci-après désigné par les termes « **La commune de Portet-sur-Garonne** »

D'autre part

Et désignés ensemble dans ce qui suit par les termes « **Les parties** »

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20250403-20250402-4-2D-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025 1/9

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Tisséo Collectivités est l'autorité organisatrice de la mobilité et met en œuvre les compétences listées à l'article L 1231-1-1 du code des transports.

Par délibération du 10 avril 2019, le Comité syndical a approuvé le programme d'opération de La Ligne Express bus Muret-Toulouse Basso Cambo (LEX).

Le tracé alterne des tronçons en site propre et des tronçons dans la circulation routière avec des aménagements ponctuels permettant de garantir la priorité aux bus.

Les infrastructures linéaires objet de la présente convention sont réalisées sur les emprises des Routes Départementales 3, 817 et 120 sur les territoires des communes de Muret, Roques et Portet-sur-Garonne.

A ce titre, le Département intervient en qualité de personne publique propriétaire et gestionnaire du domaine public routier concerné.

Entre Toulouse-Basso Cambo et Portet-sur-Garonne Nord, la LEX profitera des aménagements de couloirs bus créés dans le cadre des Linéo 4 (Eisenhower) et 5 (route d'Espagne / RD 120).

La maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des aménagements nécessaires à l'exploitation de la LEX, à la création et à la mise en accessibilité des arrêts a été confiée au Muretain Agglo.

Par délibération du 16 Décembre 2020, le Comité syndical de Tisséo-Collectivités a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique n° 2020-1012 définissant les droits et obligations des deux parties concernées, les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage, les responsabilités respectives des deux structures dans la réalisation des études et travaux, ainsi que les modalités financières de l'opération.

La maîtrise d'ouvrage unique relative à la réfection de la chaussée des RD 3, 117 et 120 dans le cadre de l'aménagement de l'infrastructure de la LEX a été confiée par le CD 31 au Muretain Agglo dans le cadre d'une convention approuvée par délibération de la Commission permanente du CD31 en date du 10 avril 2025.

Pendant la réalisation des travaux d'aménagement de la LEX, les Parties se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de fixer d'un commun accord, les obligations respectives incombant à chaque partie en termes de gestion et d'entretien ultérieur des ouvrages, aménagements créés et des équipements implantés sur l'emprise du domaine public routier départemental des RD 3, 117 et 120.

C'est dans ce cadre que la présente convention a été établie en concertation entre les parties signataires qui interviennent en qualité de propriétaire et/ou gestionnaire.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT

Article1 : OBJET DE LA CONVENTION

Il est rappelé le principe de domanialité (propriété) de la voirie routière qui comprend l'emprise de la voie y compris ses dépendances et accessoires indissociables.

En l'espèce les RD concernées relèvent du domaine public routier départemental. Cependant, le CD31 n'a pas vocation à garder à sa charge et sous sa responsabilité l'ensemble des aménagements réalisés et des équipements implantés sur son domaine public routier dans le cadre de l'aménagement de la LEX.

La présente convention a donc pour objet d'organiser les conditions opérationnelles de la gestion et de l'entretien ultérieurs des ouvrages (GUO) réalisés, et de fixer les obligations respectives incombant au CD31, à Tisséo-Collectivités et aux communes de Muret, Roques et Portet-sur-Garonne relative à l'exploitation des infrastructures de la Ligne Express Muret Toulouse Basso Cambo réalisées sur le domaine public routier départemental.

Le périmètre de la présente convention comprend les voies dédiées aux bus suivantes :

Localisation des couloirs bus	Type	RD	Sens	Commune
Entrée Nord de Muret	Couloir bus latéral	3	Muret Gare SNCF	Muret
Giratoire Porte de Muret	Couloir d'approche	817	Toulouse-Basso Cambo	Muret
Giratoire Gd Castaing - Giratoire Porte de Muret	Couloir bus latéral	817	Muret Gare SNCF	Muret
Giratoire Grand Castaing	Couloir d'approche	817	Muret Gare SNCF	Roques
Giratoire Grand Castaing	Couloir d'approche	817	Toulouse-Basso Cambo	Muret
Giratoire RD820- Giratoire RD42	Couloir bus axial	817	Muret Gare SNCF	Roques
Giratoire RD42	Couloir d'approche	817	Toulouse-Basso Cambo	Roques
Giratoire RD42- Giratoire RD820	Couloir bus axial	817	Toulouse-Basso Cambo	Roques
Giratoire RD820 - PN1	Couloir bus	120	Toulouse-Basso Cambo	Portet-sur-Garonne
Carrefour PALARIN	Couloirs d'approche	120	Muret Gare SNCF	Portet-sur-Garonne

Les ouvrages concernés par la présente convention de GUO figurent sur les Plans de répartition établis par Sections sur le territoire de chaque commune et joints en **Annexes 1** de la présente convention.

Un tableau, joint en **Annexes 2**, établit le récapitulatif du périmètre des Sections de la LEX concernée par la présente convention et précise les points de repères théoriques des sections de RD concernées et les linéaires réels associés.

Les annexes listées à l'article 8 font partie intégrante de la présente convention.

Article 2 : GESTION ET ENTRETIEN ULTERIEURS DES OUVRAGES

Par Gestion Ulérieure des Ouvrages (GUO) on entend la répartition, entre les Parties, des obligations leur incombant en matière de surveillance ou de contrôle, de nettoyage, de maintenance ou d'entretien et des ouvrages.

Il est précisé que les communes ont, pour certains des ouvrages listés ci-après dans le tableau, délégué leurs compétences à des syndicats (SDEHG) ou à des intercommunalités (Muretain Agglo).

La maintenance ou l'entretien comprend la surveillance (ou contrôle) et recouvre l'ensemble des actions techniques destinées à maintenir ou rétablir les ouvrages dans un état tel qu'ils peuvent accomplir la fonction requise, et comprend toutes les réparations quelle qu'en soit la portée ainsi que toutes les mesures d'entretien, y compris en raison d'actes de malveillance.

Le nettoyage recouvre les actions de balayage, de déneigement, de ramassage des feuilles et l'ensemble des opérations permettant de maintenir en état de propreté les aménagements des espaces publics de voirie permettant la circulation des véhicules et le bon fonctionnement du service.

Les Parties concernées pourront réaliser les compétences ou obligations dont elles ont la charge et listées dans le tableau ci-après, par des prestataires extérieurs.

Le tableau de synthèse établit la répartition entre les Parties de leurs obligations respectives qui sont également précisées dans les Plans de l'Annexe 1 jointe à la présente convention.

Catégories d'ouvrages	Nature et descriptif des opérations	Propriétaire	Gestionnaire opérationnel
Section de voie dédiée exclusivement aux bus	Entretien courant et nettoyage : surveillance, rebouchage nids de poule, enlèvements objets, viabilisation hivernale-balayage chaussée	CD31	CD31
	Gros entretien de la chaussée : réfection de la chaussée, réalisation de la couche de roulement	CD31	CD31
Abris voyageurs	Entretien, surveillance, remplacement	Commune concernée	Commune concernée

Catégories d'ouvrages	Nature et descriptif des opérations	Propriétaire	Gestionnaire opérationnel
Bornes Informations Voyageurs et équipements liés à l'exploitation des Transports en commun	Entretien, surveillance, remplacement	Tisséo-Collectivités	Tisséo-Collectivités
Equipements liés à la priorité bus	Entretien, surveillance, remplacement	Tisséo-Collectivités	Tisséo-Collectivités
SLT et équipements liés aux carrefours (boucles de détection)	Entretien, surveillance, remplacement	Commune concernée	Commune concernée
Trottoirs, quais de bus, refuge et cheminement piétons, ilots centraux séparateurs et bordures	Entretien courant et gros entretien y compris nettoyage	CD31	Commune concernée
Plantations <u>hors alignement</u> : plantations arbustives sur espaces verts, talus, anneau giratoire, Terre-Plein Central, dépendances	Entretien courant et gros entretien (surveillance, suivi sanitaire, abattage, remplacement, etc.)	Commune concernée	Commune concernée
Plantations d'alignement en bord de RD (sur accotement)	Entretien courant et gros entretien (surveillance, suivi sanitaire, abattage, remplacement, etc.)	CD31	CD31
Eclairage public (candélabres et mobiliers associés armoire coffret Génie Civil câblage)	Entretien courant et gros entretien	Commune concernée	Commune concernée
Ouvrage de collecte des eaux usées (assainissement) et pluviales	Entretien courant et gros entretien trottoirs exutoires	Commune concernée	Commune concernée

Catégories d'ouvrages	Nature et descriptif des opérations	Propriétaire	Gestionnaire opérationnel
Ouvrages concessionnaires mise à la côte des regards/ Fourreaux et chambres de tirage pour les réseaux	Entretien, surveillance, remplacement	concessionnaires	concessionnaires
Mobilier urbain: barrières poteaux bancs, corbeille de propreté	Entretien, surveillance, remplacement	Commune concernée	Commune concernée
Signalisation verticale de police	Remplacement, déplacement des panneaux	<u>Hors agglo</u> : CD31 <u>En agglo</u> : - CD 31 pour toute la signalisation verticale relative aux régimes de priorité - Commune concernée hormis celle relevant du CD31	<u>Hors agglo</u> : CD31 <u>En agglo</u> : - CD 31 pour toute la signalisation verticale relative aux régimes de priorité - Commune concernée hormis celle relevant du CD31
Signalisation horizontale spécifique bus et classique : cédez-le-passage et stop, axes, rives, flèches, zébras	Entretien courant et repassage de la signalisation horizontale après renouvellement du revêtement	CD31	CD31
Signalisation horizontale passages piétons, dents de requins (plateau ralentisseur), piste cyclable, axe coloré	Entretien courant et repassage de la signalisation horizontale après renouvellement du revêtement	Commune concernée	Commune concernée
Signalisation directionnelle (schéma directeur départemental)	Remplacement, déplacement des panneaux	CD31	CD31
Signalisation d'initiative locale	Remplacement, déplacement des panneaux	Commune concernée	Commune concernée

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

Chaque Partie supportera le financement des obligations lui incombant et telles que définies à l'Article 2.

La participation d'une Partie au financement de travaux ultérieurs pourra faire l'objet de la signature d'une convention ad hoc entre les Parties concernées, établie dans le cadre d'une concertation relative aux travaux spécifiques projetés.

Plus spécifiquement et dans une logique de planification, le CD31 (gestionnaire des voiries) communiquera chaque année ou lorsque nécessaire les propositions de travaux à réaliser (en investissement) pour validation de l'opportunité des travaux et des coûts financiers induits intégrés à la convention ad hoc entre les parties concernées (Tisseo- Collectivités et CD31).

ARTICLE 4: INFORMATIONS RECIPROQUES

Préalablement à toute intervention sur le domaine public routier départemental des RD 3, 817, et 120, une autorisation sera délivrée, sous la forme d'un arrêté, dans le respect des dispositions du Règlement Départemental de Voirie (RDV) en vigueur du Conseil départemental de la Haute-Garonne consultable sur son site internet (lien : <https://www.haute-garonne.fr/service/reseau-routier>), du RDV du Muretain Agglo et de la réglementation applicable.

Le CD 31 s'engage à faire une information aux autres Parties préalablement à la délivrance de toutes autorisations de travaux délivrées sur la section des RD 3, 817, et RD 120 concernée.

Dans le cadre de la programmation des opérations de maintenance et de grosses réparations à effectuer, le CD 31 informera, 3 mois à l'avance, Tisseo collectivités et la commune concernée signataire de la présente, du programme prévisionnel de travaux pour toute intervention susceptible d'avoir des conséquences sur la circulation des bus et des usagers de la route.

Pour toute intervention sur la plate-forme durant la circulation des bus, la partie concernée (CD31, Communes (Muretain Agglo), Tisséo-Collectivités) devra prévenir les Parties suffisamment à l'avance et au minimum 24h avant, sauf cas d'intervention d'urgence.

Chaque partie se chargera de la mise en place de la signalisation de police (signalisation horizontale et verticale) et de la signalisation temporaire nécessaires à la réalisation des opérations d'entretien lui incombant.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

Chaque Partie sera entièrement et exclusivement responsable de tout dommage de quelque nature et de quelque importance tant envers les autres parties qu'envers les tiers ou usagers, qui pourraient survenir à l'occasion de la réalisation des opérations lui incombant et décrits à l'article 2, sauf si elle établit la faute d'une autre Partie.

ARTICLE 6 : DUREE - RESILIATION

La présente convention est conclue pour une durée allant de la dernière date de signature des Parties signataire, jusqu'à l'expiration des obligations de chacune des parties.

La présente convention prendra fin de plein droit, en cas de modification de l'affectation ou de désaffectation de la route départementale ou des ouvrages, équipements et aménagements réalisés dans le cadre de l'opération visée à l'article 1.

Dans le cas où la gestion des ouvrages concernés par la présente convention serait transférée à une autre collectivité, les obligations visées à l'article 2 seront transférées à ladite collectivité. Le transfert sera acté par la signature d'un avenant à la présente convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant approuvé par les Parties.

ARTICLE 7- REGLEMENTS DES DIFFERENDS ET LITIGES

En cas de litiges qui résulteraient de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à entreprendre une conciliation amiable.

En cas de désaccord persistant, les litiges résultant de l'application ou de l'exécution de la présente convention seront portés devant le tribunal compétent.

ARTICLE 8 - ANNEXES

Annexe 1 : Plans de répartition des obligations par commune et par sections de la LEX :

- Annexe 1a – commune de Muret,
- Annexe 1b – commune de Roques,
- Annexe 1c – commune de Portet-sur-Garonne.

Annexe 2 : Tableau récapitulatif de l'ensemble des sections de la LEX objet des plans de détails par communes (Annexe 1).

La présente convention comporte neuf (9) pages et quatre (4) annexes et est établie en autant d'exemplaires originaux que de parties.

Fait à : Le :	Fait à : Le :
Pour le Département, Et par délégation La Vice-Présidente chargée des Mobilités (hors mobilités actives), Infrastructures et Routes Martine CROQUETTE	Pour le Syndicat Mixte des Transports en Commun, Le Président de Tisséo-Collectivités Jean Michel LATTES
Fait à : Le :	Fait à : Le :
Pour la Commune de Muret Le Maire, André MANDEMENT	Pour la Commune de Roques Le Maire, Sylvain MABIRE
Fait à : Le :	
Pour la Commune de Portet-Sur-Garonne Le Maire, Thierry SUAUD	

Périmètre de la convention/ Localisation et descriptif des ouvrages réservés pour les transports en commun

Section	descriptif	RD	Sens vers	Commune	PR début	PR fin	Linéaire théorique	Linéaire réel
Entrée Nord de Muret	couloir latéral	3	Muret-Gare SNCF	Muret	63 731	63 107	624	600
Giratoire Porte de Muret	couloir d'approche	817	Toulouse-Basso Cambo	Muret	6 601	6 446	155	155
Giratoire Gd Castaing - Giratoire Porte de Muret	couloir latéral	817	Muret-Gare SNCF	Muret	4 949	6 444	1 495	1430
Giratoire Grand Castaing	couloir d'approche	817	Muret-Gare SNCF	Roques	4 733	4 916	183	180
Giratoire Grand Castaing	couloir d'approche	817	Toulouse-Basso Cambo	Muret	5 085	4 912	173	100
Giratoire RD820-Giratoire RD42 (yc giratoire RD820 et RD42)	couloir axial	817	Muret-Gare SNCF	Roques	0 020	2 685	2 665	1830
Giratoire RD42	couloir d'approche	817	Toulouse-Basso Cambo	Roques	2 915	2 686	229	280
Giratoire RD42-Giratoire RD820 (yc giratoire RD42 et RD820)	couloir axial	817	Toulouse-Basso Cambo	Roques	2 686	0 000	2 686	1900
Giratoire RD820 - PN1	couloir latéral	120	Toulouse-Basso Cambo	Portet-sur-Garonne	7 259	6 929	330	260
couloir d'approche Carrefour PALARIN	couloir d'approche	120	Muret-Gare SNCF	Portet-sur-Garonne	5 286	5 484	198	195
couloir d'approche Carrefour PALARIN	couloir d'approche	120	Toulouse-Basso Cambo	Portet-sur-Garonne	5 671	5 518	153	120
couloir d'approche Carrefour PALARIN	couloir d'approche	120	Toulouse-Basso Cambo	Portet-sur-Garonne	5 484	5 382	102	100

LEX - SECTION MURET

DOMANIALITES ET LIMITES D'INTERVENTION

PORTE DE
MURET

GRAND
CASTAING

COUPE 3

COUPE 2

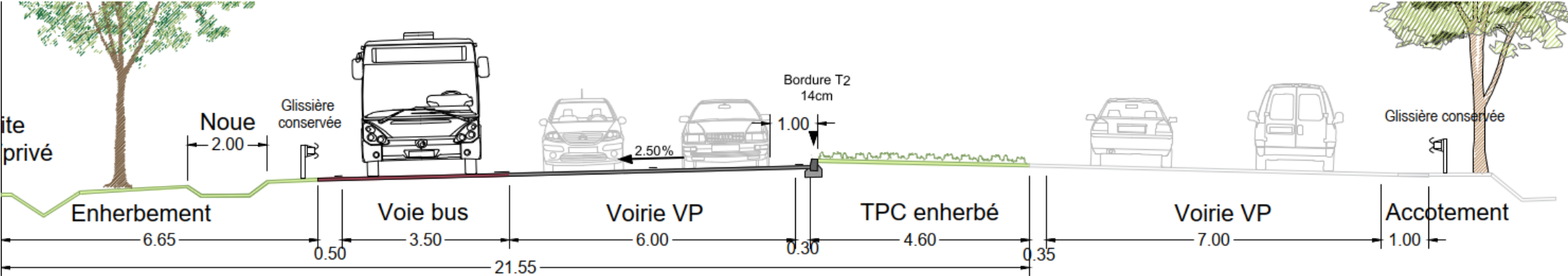
COUPE 1



SECTION COURANTE RD 817

Planche	Section	RD	Sens	Commune	PR début	PR fin	Linéaire théorique	Linéaire réel
1	Entrée Nord de Muret	3	1	Muret	63 731	63 107	624	600
2	Giratoire Porte de Muret (couloir d'approche)	817	2	Muret	6 601	6 446	155	155
2-3-4	Giratoire Gd Castaing - Giratoire Porte de Muret	817	1	Muret	4 949	6 444	1 495	1430
5	Giratoire Grand Castaing (couloir d'approche)	817	1	Roques	4 733	4 916	183	180
5	Giratoire Grand Castaing (couloir d'approche)	817	2	Muret	5 085	4 912	173	100
							2 630	2 465

MURET - SECTION COURANTE RD 817
COUPE 1 (Hors agglomération)



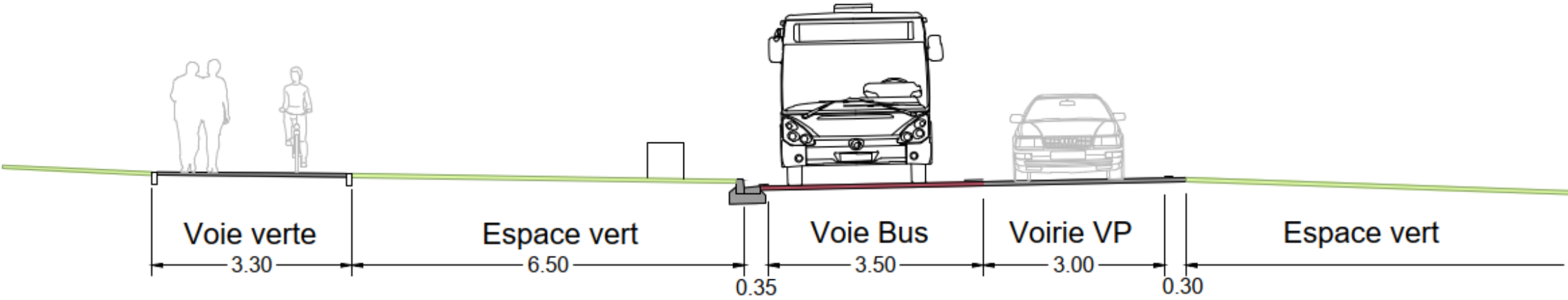
Domanialité

CD 31 : Entretien courant et gros entretien de la voirie, des accotements et du TPC, entretien des plantations d'alignement, fauchage, collecte des EP, noues d'infiltration, signalisation horizontale spécifique bus et classique (cédez-le-passage et stop, axes, rives, flèches, zébras), SV de police et directionnelle, balayage

Gestionnaire

Tisséo Collectivités : Entretien, surveillance, remplacement des équipements propres à l'exploitation des TC

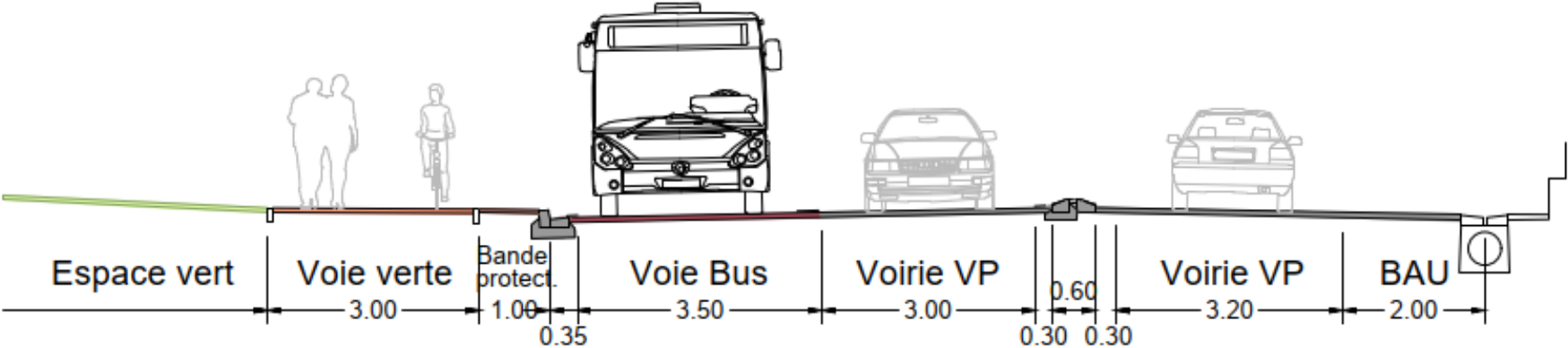
MURET - SECTION COURANTE RD 3 (Porte de Muret > OA RD817)
COUPE 2



Domanialité	Commune de Muret : espace vert, voie verte, gestion des eaux pluviales, bordures			CD 31 :
Gestionnaire				Commune de Muret : Espace vert, plantations, noue paysagère
	SDEHG : Eclairage public			Tisséo Collectivités : Entretien, surveillance, remplacement des équipements propres à l'exploitation des TC

Remarque : La commune a, pour certains des ouvrages indiqués dans la convention, délégué ses compétences à des syndicats (SDEHG) ou à l'intercommunalité (Muretain Agglo)

MURET - SECTION COURANTE RD 3 (OA RD817 > giratoire J.Douzans
COUPE 3

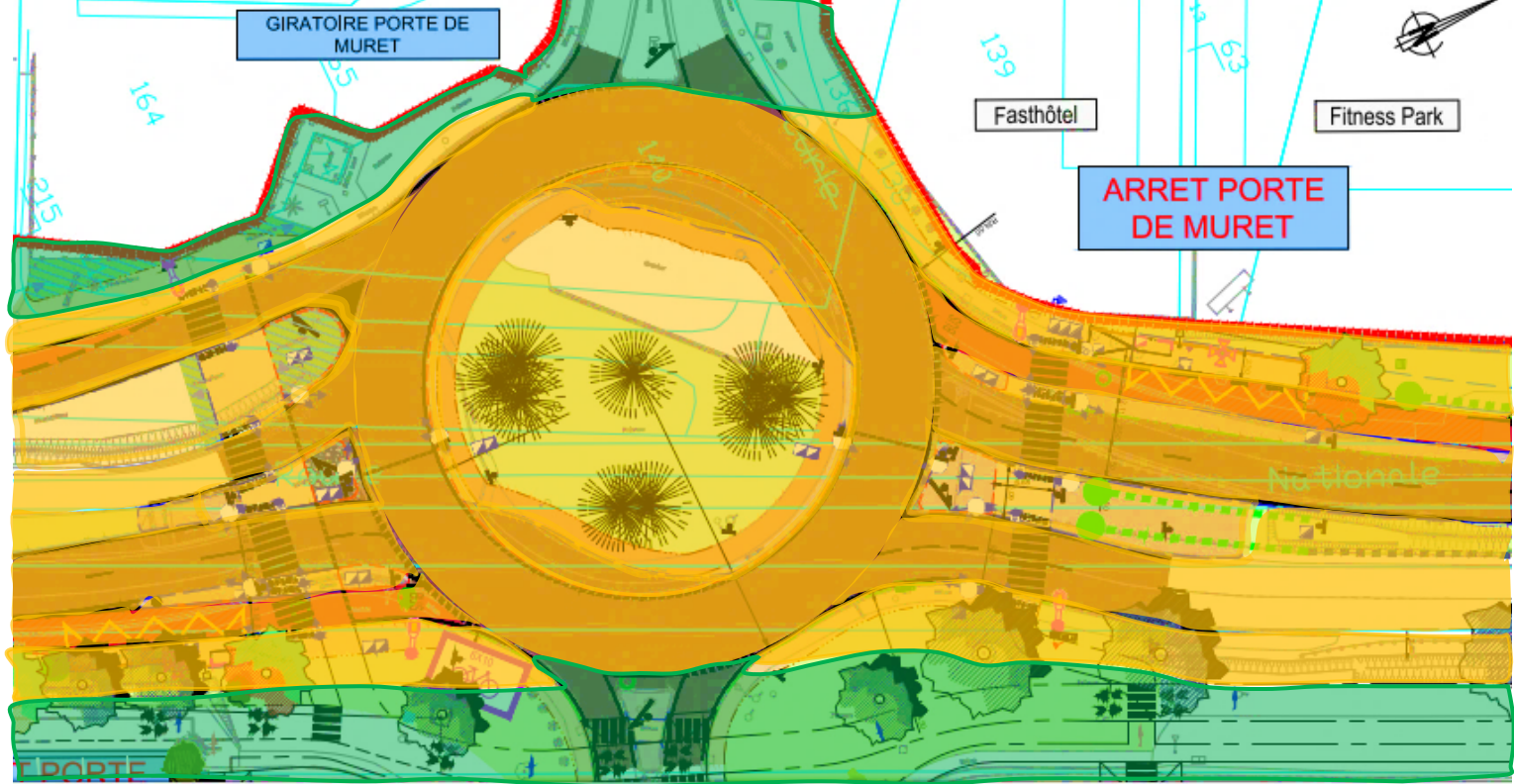


Domanialité	Commune de Muret : espace vert, voie verte, gestion des eaux pluviales, bordures		CD 31 : Entretien courant et gros entretien de la voirie et accotements, SV-SH spécifique bus et classique, balayage
Gestionnaire			Commune : bordures axiales et CAF en accotement
	SDEHG : Eclairage public		Tisséo Collectivités : Entretien, surveillance, remplacement des équipements propres à l'exploitation des TC

Remarque : La commune a, pour certains des ouvrages indiqués dans la convention, délégué ses compétences à des syndicats (SDEHG) ou à l'intercommunalité (Muretain Agglo)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20250403-20250402-4-2D-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

GIRATOIRE ET ARRETS PORTE DE MURET

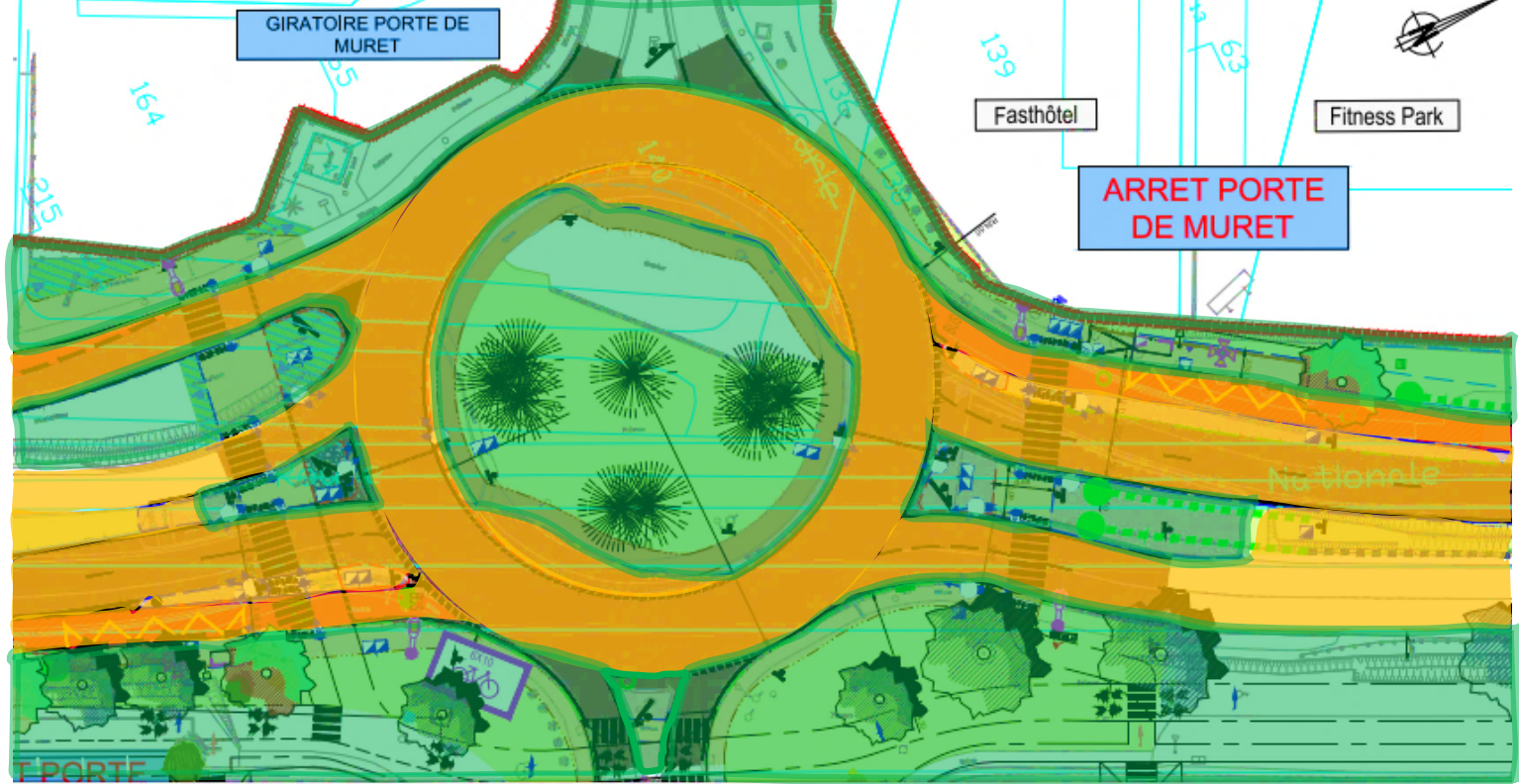


Domanialité

CD 31

Muret

GIRATOIRE ET
ARRETS PORTE DE
MURET



BIV, équipts liés à l'exploitation des TC, priorité bus		<u>Accotements</u> : Plantations, EV, talus, trottoirs, séparateurs, bordures, éclairage, SLT, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité <u>Ilots</u> : Abris et quais bus, trottoirs, bordures, éclairage, SLT, mobilier urbain, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité		Couloir bus, RD817, giratoire		Ouvrages concessionnaires	
Gestionnaire	Tisséo Collectivités	Muret (sauf éclairage et SLT)				CD 31 : voirie, SH, panneaux régime de priorité et directionnels fauchage (jusqu'à 3 / an), balayage	Concessionnaires
		SDEHG : Eclairage public, SLT, boucles de détection					

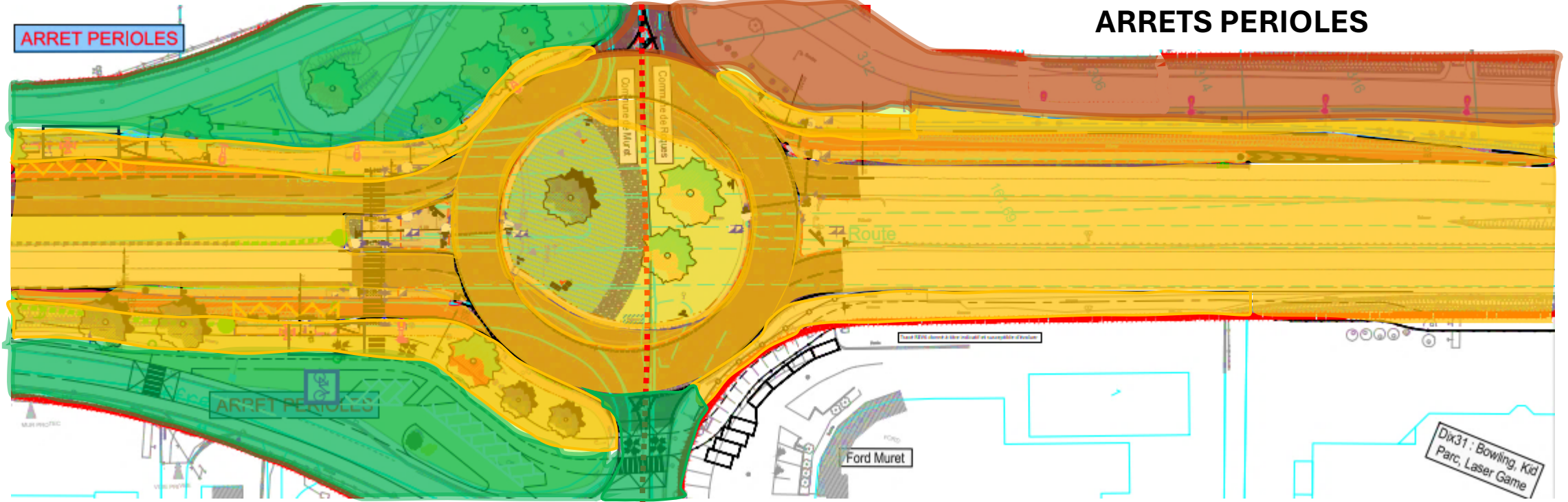
Version du 20/03/2025

Remarque : La commune a, pour certains des ouvrages indiqués dans la convention, délégué ses compétences à des syndicats (SDEHG ou à l'intercommunalité (Muretain Agglo))

Accusé de réception en préfecture
03/04/2025 10:03:22
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

GIRATOIRE DU GRAND CASTAING

ARRETS PERIOLES



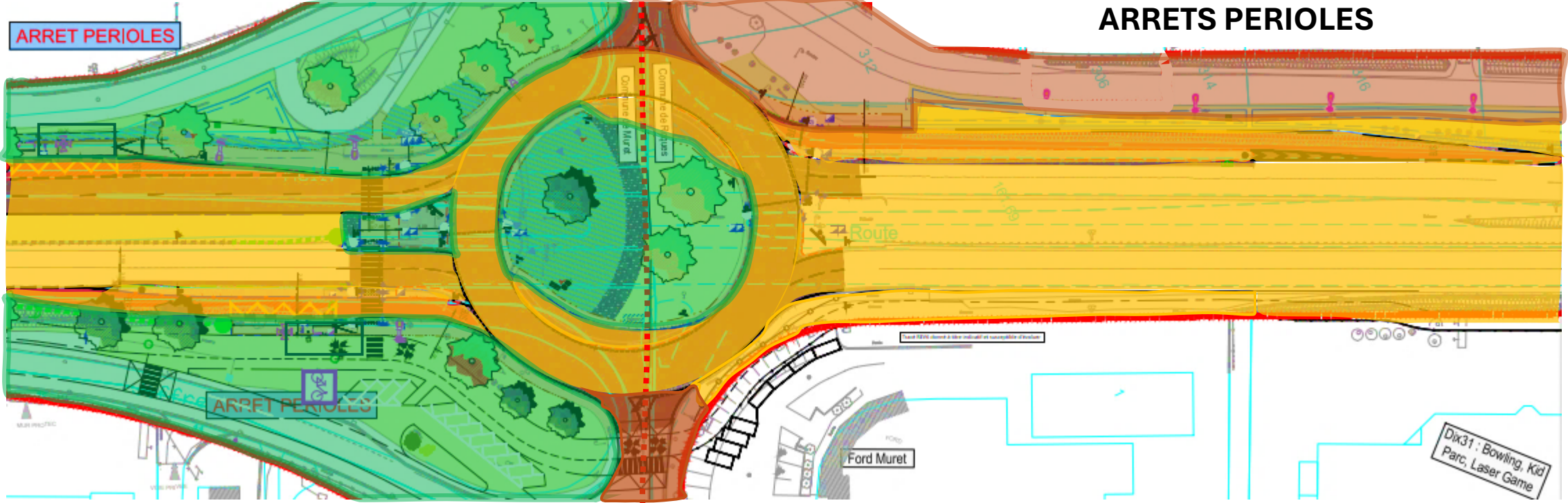
Domanialité

CD 31

Muret

Roques

GIRATOIRE DU GRAND CASTAING
ARRETS PERIOLES



BIV, équipts liés à l'exploitation des TC, priorité bus		Accotements : Plantations, EV, talus, trottoirs, séparateurs, bordures, éclairage, SLT, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité Ilots : Abris et quais bus, trottoirs, bordures, éclairage, SLT, mobilier urbain, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité		Couloir bus, RD817, giratoire	Ouvrages concessionnaires
Tisséo Collectivités	Muret (sauf éclairage et SLT)	Roques (sauf éclairage et SLT)	CD 31 : voirie, SH, panneaux régime de priorité et directionnels fauchage (jusqu'à 3 / an), balayage	Concessionnaires	
	SDEHG : Eclairage public ,SLT, boucles de détection				

Remarque : La commune a, pour certains des ouvrages indiqués dans la convention, délégué ses compétences à des syndicats (SDEHG) ou à l'intercommunalité (Muretain Agglo)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20250403-20250402-4-2D-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025

LEX - SECTION PORTET-SUR-GARONNE DOMANIALITES ET LIMITES D'INTERVENTION

RD 820

AX

PALARIN

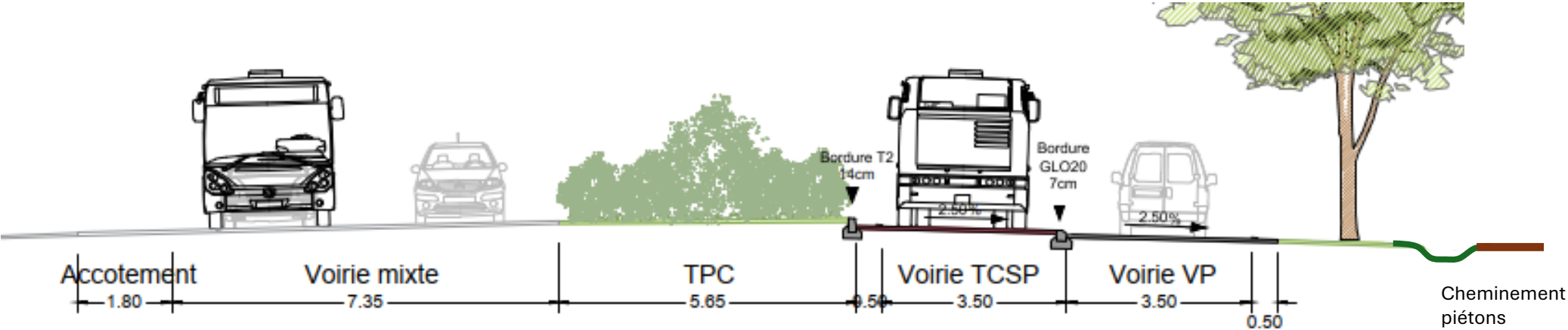
COUPE 1

COUPE 2

SECTION COURANTE RD 120

Planche	Section	RD	Sens	Commune	PR début	PR fin	Linéaire théorique	Linéaire réel
10	Giratoire RD820 - PN1	120	2	Portet-sur-Garonne	7 259	6 929	330	260
11	Carrefour PALARIN	120	1	Portet-sur-Garonne	5 286	5 484	198	195
11	Carrefour PALARIN	120	2	Portet-sur-Garonne	5 671	5 518	153	120
11	Carrefour PALARIN	120	2	Portet-sur-Garonne	5 484	5 382	102	100
							783	675

PORTET-SUR-GARONNE - SECTION COURANTE RD 120
COUPE 1



Domanialité

CD 31 : Entretien courant et gros entretien de la voirie, des accotements et du TPC, entretien des plantations d'alignement, fauchage, collecte des EP, noues d'infiltration, SV-SH spécifique bus et classique (cédez-le-passage et stop, axes, rives, flèches, zébras), signalisation directionnelle, balayage

CD 31

Gestionnaire

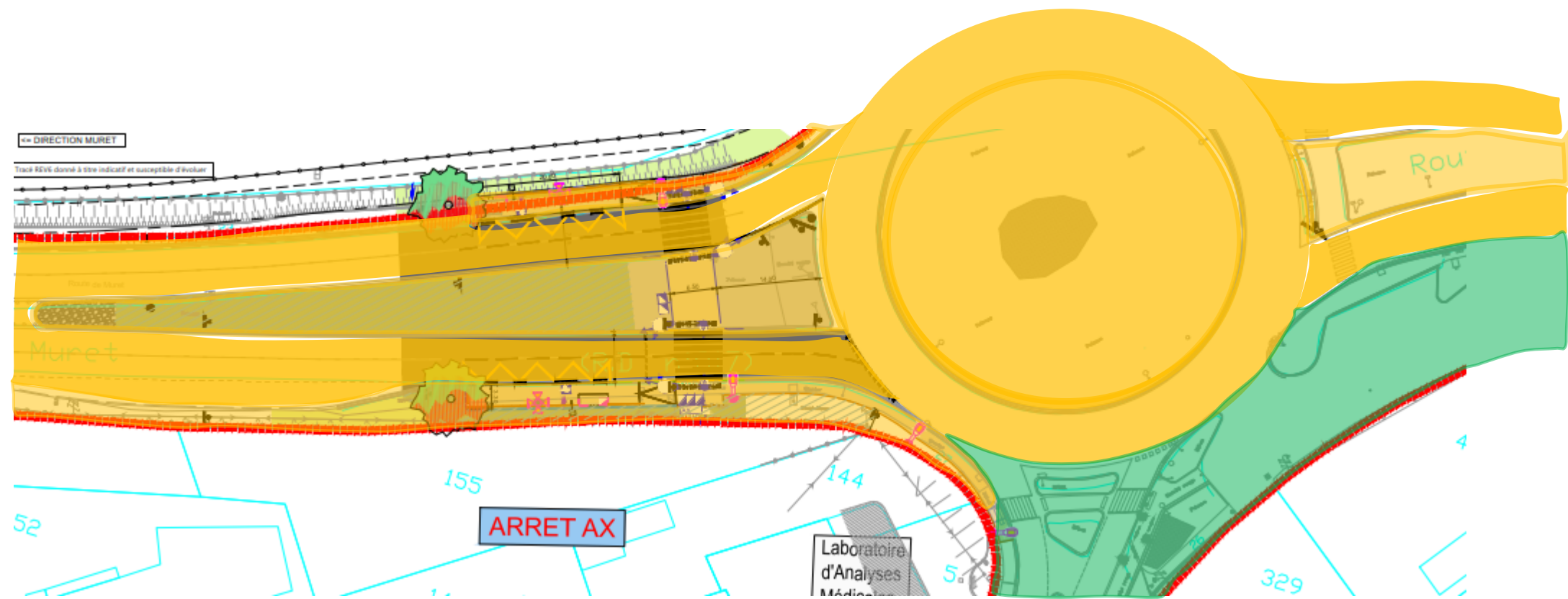
Tisséo Collectivités : Entretien, surveillance, remplacement des équipements propres à l'exploitation des TC

CD 31

PSG

GIRATOIRE
AX

ARRETS AX



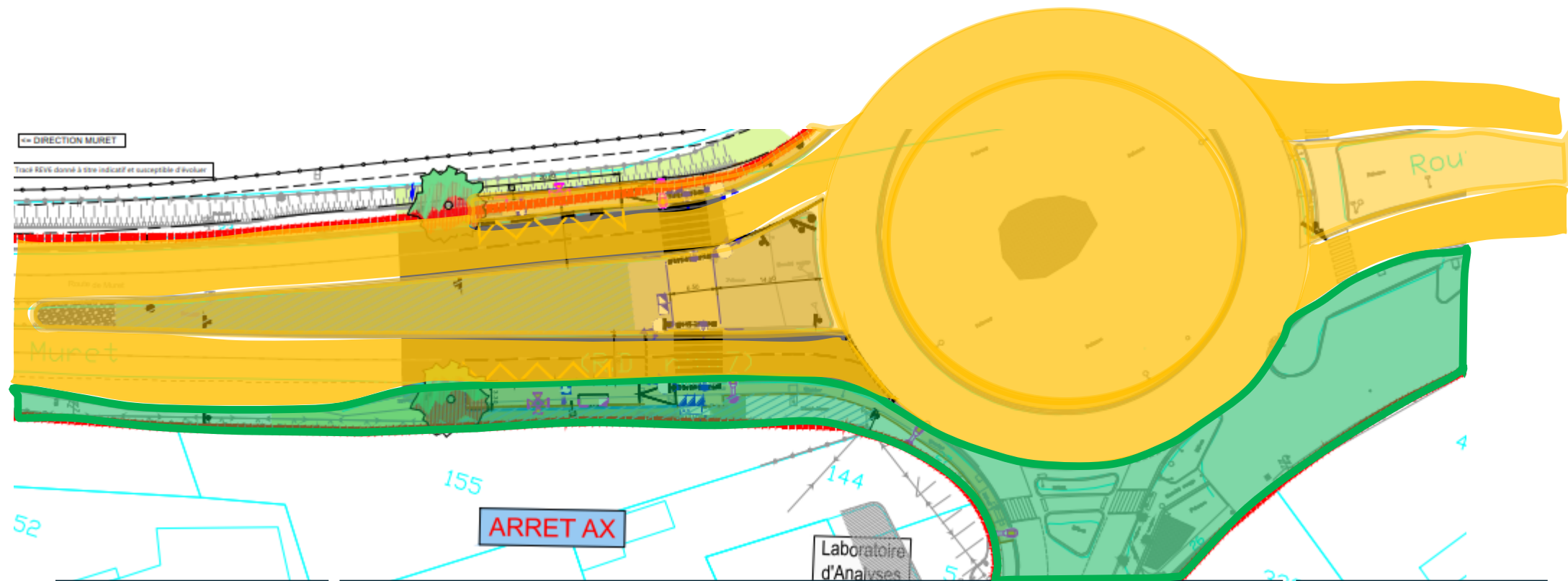
Domanialité

Portet-sur-Garonne

CD 31

GIRATOIRE
AX

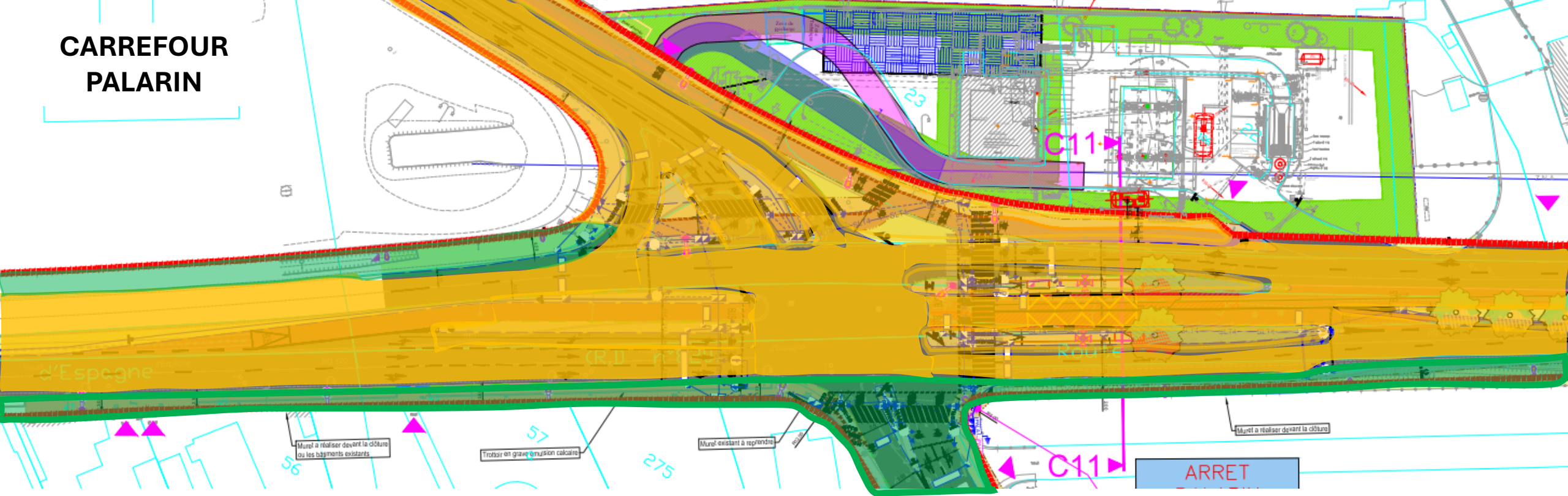
ARRETS AX



Gestionnaire	BIV, équipts liés à l'exploitation des TC, priorité bus	Accotements : Plantations, EV, talus, trottoirs, séparateurs, bordures, éclairage, SLT, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité Ilots : Abris et quais bus, trottoirs, bordures, éclairage, SLT, mobilier urbain, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité	Couloir bus, RD120, giratoire	Ouvrages concessionnaires
	Tisséo Collectivités	Portet-sur-Garonne (sauf éclairage et SLT) <i>Remarque : La commune a, pour certains des ouvrages indiqués dans la convention, délégué ses compétences à des syndicats (SDEHG) ou à l'intercommunalité (Muretain Agglo)</i>	CD 31 : voirie, SH, panneaux régime de priorité et directionnels, fauchage (jusqu'à 3 / an)	Sans objet
	Version du 20/03/2025	SDEHG : Eclairage public, SLT, boucles de détection	Commissariat balayage	Concessionnaires

Accusé de réception en préfecture
021-253100986-20250403-20250402-4-2D-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

CARREFOUR PALARIN



Domanialité

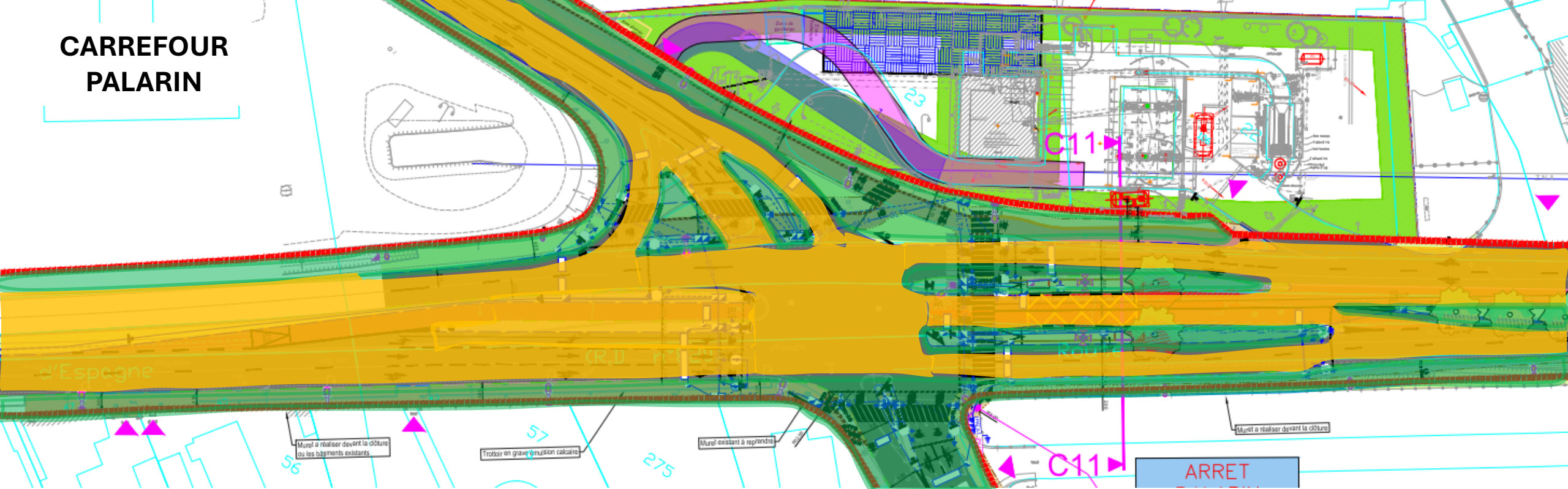
Portet-sur-Garonne

CD 31

Version du 20/03/2025

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20250403-20250402-4-2D-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

CARREFOUR
PALARIN



BIV, équipits liés à l'exploitation des TC, priorité bus		Accotements : Plantations, EV, talus, trottoirs, séparateurs, bordures, éclairage, SLT, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité Ilots : Abris et quais bus, trottoirs, bordures, éclairage, SLT, mobilier urbain, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité	Couloir bus, RD 120, REV6	Ouvrages concessionnaires
Gestionnaire	Tisséo Collectivités	Portet-sur-Garonne (sauf éclairage et SLT) <i>Remarque : La commune a, pour certains des ouvrages indiqués dans la convention, délégué ses compétences à des syndicats (SDEHG) ou à l'intercommunalité (Muretain Agglo)</i>	CD 31 : voirie, SH, panneaux régime de priorité et directionnels	Concessionnaires
		SDEHG : Eclairage public, SLT et boucles de détection		

2025

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

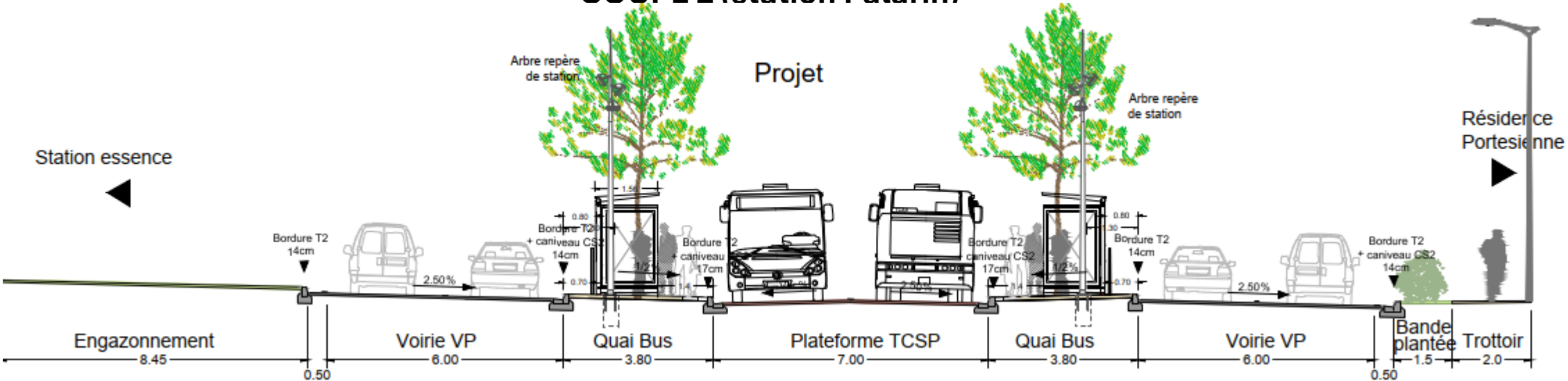
Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Commune de Portet-sur-Garonne

Comm

PORTET-SUR-GARONNE - SECTION COURANTE RD 120
COUPE 2 (station Palarin)



Domanialité	CD 31					
Gestionnaire	Portet-sur-Garonne (sauf éclairage et SLT)	CD 31 : voirie, collecte des EP, SV-SH spécifique bus et classique	Portet / Garonne (sauf éclairage et SLT)	CD 31 : voirie, collecte des EP, SV-SH spécifique bus et classique	Portet / Garonne (sauf éclairage et SLT)	CD 31 : voirie, collecte des EP, SV-SH spécifique bus et classique
	SDEHG : Eclairage public, SLT, boucles de détection					
	Tisséo Collectivités : Entretien, surveillance, remplacement des équipements propres à l'exploitation des TC					

Remarque : La commune a, pour certains des ouvrages indiqués dans la convention, délégué ses compétences à des syndicats (SDEHG) ou à l'intercommunalité (Muretain Agglo)

LEX - SECTION ROQUES

DOMANIALITES ET LIMITES D'INTERVENTION

RD 42

TILLEULS

MICHAELIS

RD 820

COUPE 1

COUPE 2

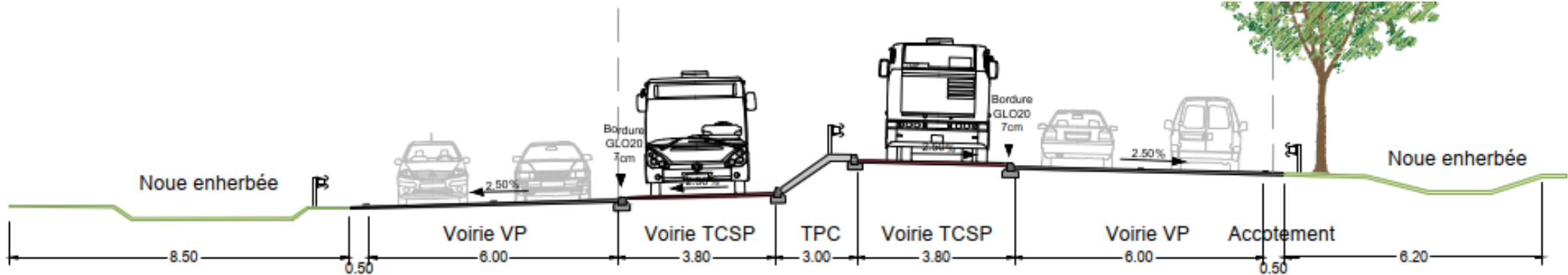
COUPE 3



SECTION COURANTE RD 817

Planche	Section	RD	Sens	Commune	PR début	PR fin	Linéaire théorique	Linéaire réel
6-7-8-9	Giratoire RD820-Giratoire RD42 (yc giratoire RD820 et RD42)	817	1	Roques	0 020	2 685	2 665	1830
6	Giratoire RD42 (couloir d'approche)	817	2	Roques	2 915	2 686	229	280
6-7-8-9	Giratoire RD42-Giratoire RD820 (yc giratoire RD42 et RD820)	817	2	Roques	2 686	0 000	2 686	1900
							5 580	4 010

ROQUES - SECTION COURANTE RD 817
COUPE 1 (Hors agglomération)



Domanialité

CD 31 : Entretien courant et gros entretien de la voirie, des accotements et du TPC, entretien des plantations d'alignement, fauchage, collecte des EP, noues d'infiltration, SV-SH spécifique bus et classique (cédez-le-passage et stop, axes, rives, flèches, zébras), signalisation directionnelle, balayage

Gestionnaire

Tisséo Collectivités : Entretien, surveillance, remplacement des équipements propres à l'exploitation des TC

GIRATOIRE RD 42 ARRETS MURIERS



Domanialité

CD 31

Roques

GIRATOIRE RD 42 ARRETS MURIERS

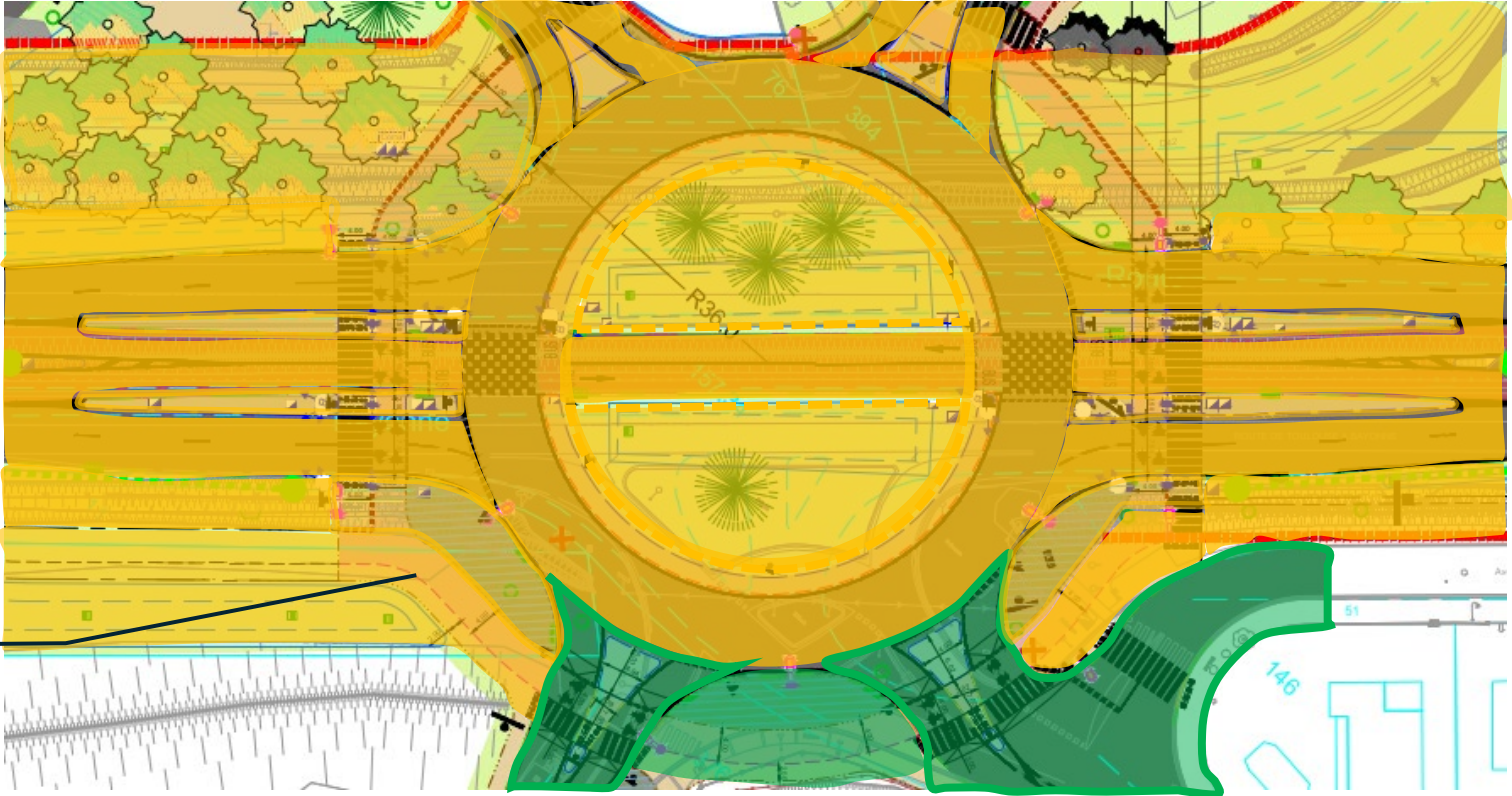


	BIV, équipés liés à l'exploitation des TC, priorité bus	<u>Accotements</u> : Plantations, EV, talus, trottoirs, séparateurs, bordures, éclairage, SLT, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité <u>Ilots</u> : Abris et quais bus, trottoirs, bordures, éclairage, SLT, mobilier urbain, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité	Couloir bus, RD817, giratoire	Ouvrages concessionnaires
Gestionnaire	Tisséo Collectivités	Commune de Roques (sauf éclairage et SLT)	CD 31 : voirie, SH, panneaux régime de priorité et directionnels, fauchage (jusqu'à 3 / an), balayage	Concessionnaires
		SDEHG : Eclairage public ,SLT, boucles de détection		

Remarque : La commune a, pour certains des ouvrages indiqués dans la convention, délégué ses compétences à des syndicats d'intercommunalité (Muretain Agglo)

Accusé de réception en préfecture
 052-26910000-2025-0402-4-2D-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2025
 Date de réception préfecture : 03/04/2025

**GIRATOIRE
TILLEULS**



Tracé REV6

Domanialité

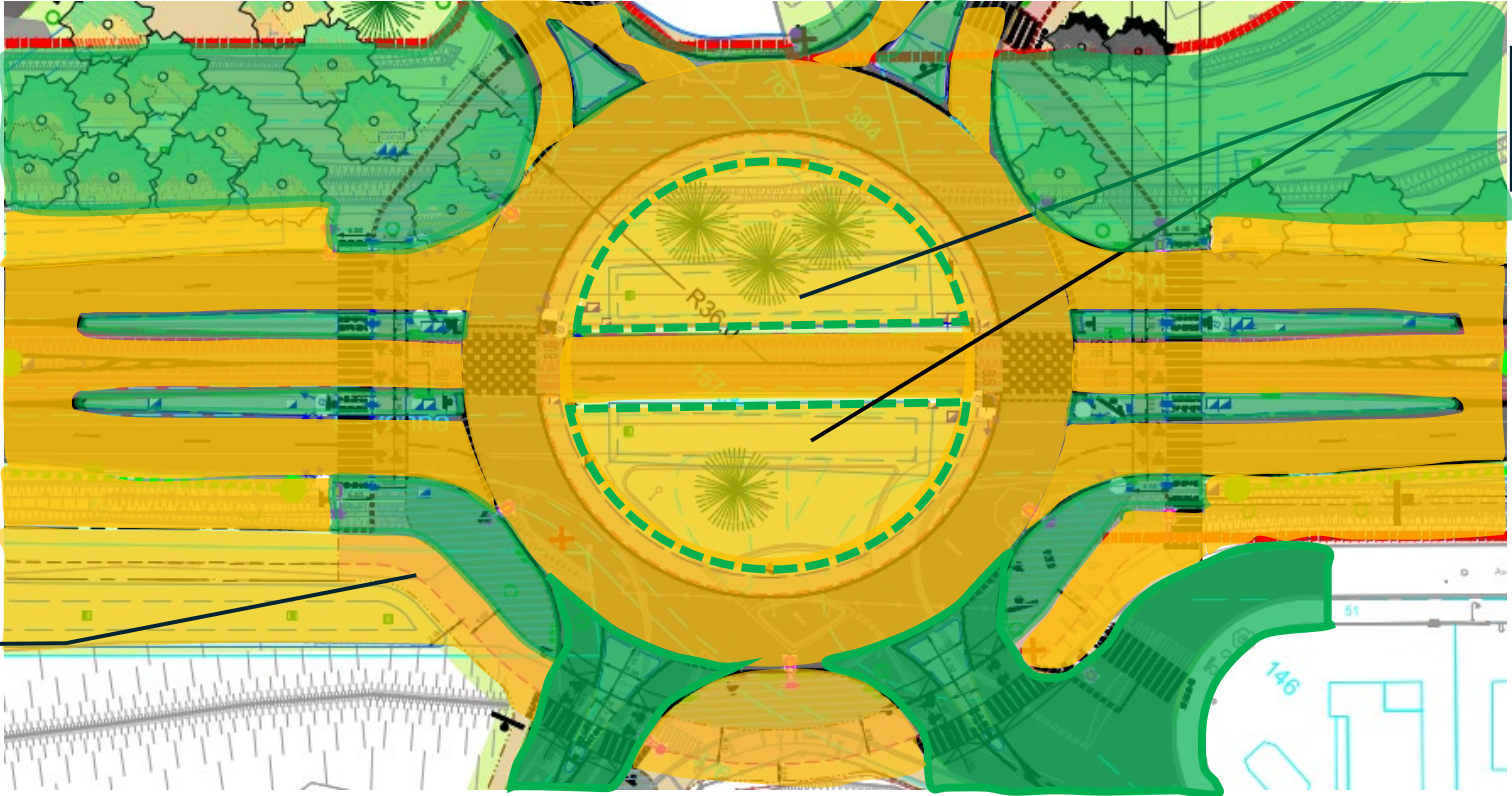
CD 31

Roques

GIRATOIRE
TILLEULS

Entretien du noyau central (hors
couloirs bus) à faire par la
commune en cas de plantations

Tracé REV6



BIV, équipés liés
à l'exploitation
des TC, priorité
bus

Accotements : Plantations, EV, talus, trottoirs, séparateurs, bordures, éclairage, SLT, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité
Ilots : Trottoirs, bordures, éclairage, SLT, mobilier urbain, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité

Couloir bus,
RD817,
giratoire, REV6

Ouvrages
concessionnaires

Gestionnaire

Tisséo
Collectivités

Commune de Roques
(sauf éclairage et SLT)

SDEHG : Eclairage public, SLT et boucles de détection

CD 31 : voirie, SH,
panneaux régime
de priorité et
directionnels,
fauchage (jusqu'à
3 / an), balayage

Concessionnaires

Version du 20/03/2025

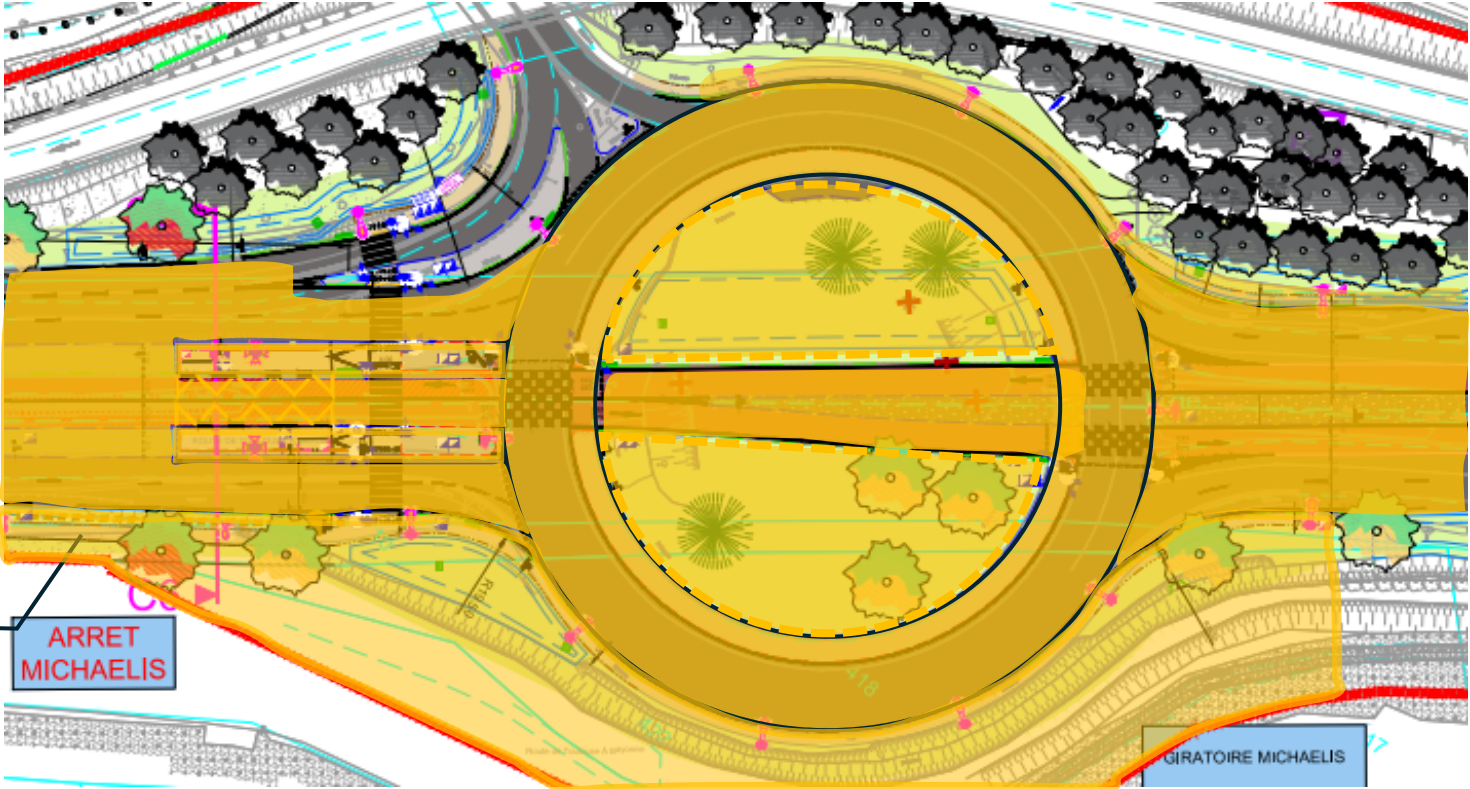
Remarque : La commune a, pour certains des ouvrages indiqués dans la convention, délégué ses compétences à des syndicats de communes à l'intercommunalité (Muretain Agglo)

Avisé de réception en préfecture : 03/04/2025
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

GIRATOIRE
MICHAELIS

Cheminement
piétons

ARRET
MICHAELIS

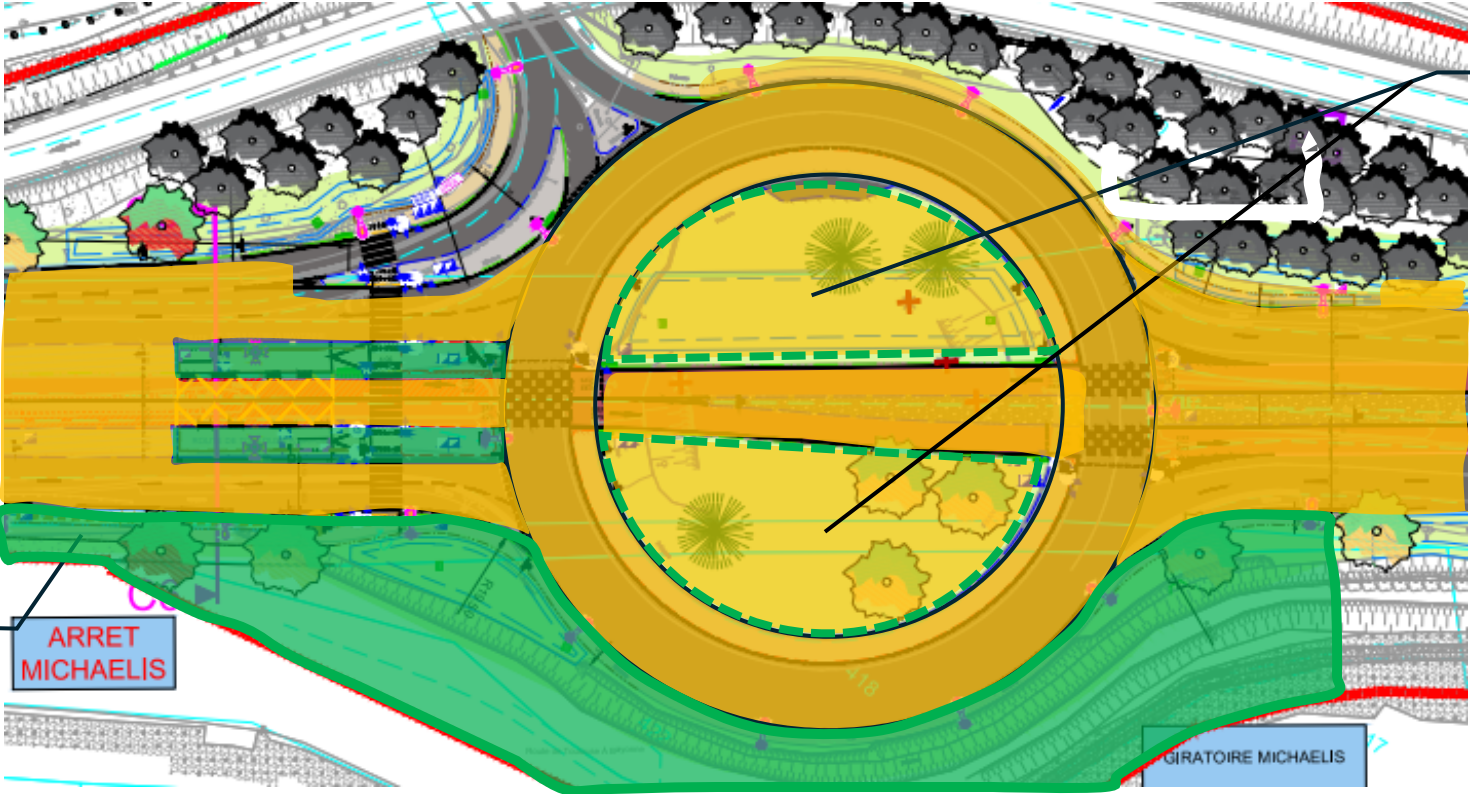


Domanialité

CD 31

Roques

GIRATOIRE
MICHAELIS



Entretien du noyau central (hors couloirs bus) à faire par la commune en cas de plantations

Cheminement piétons

ARRET MICHAELIS

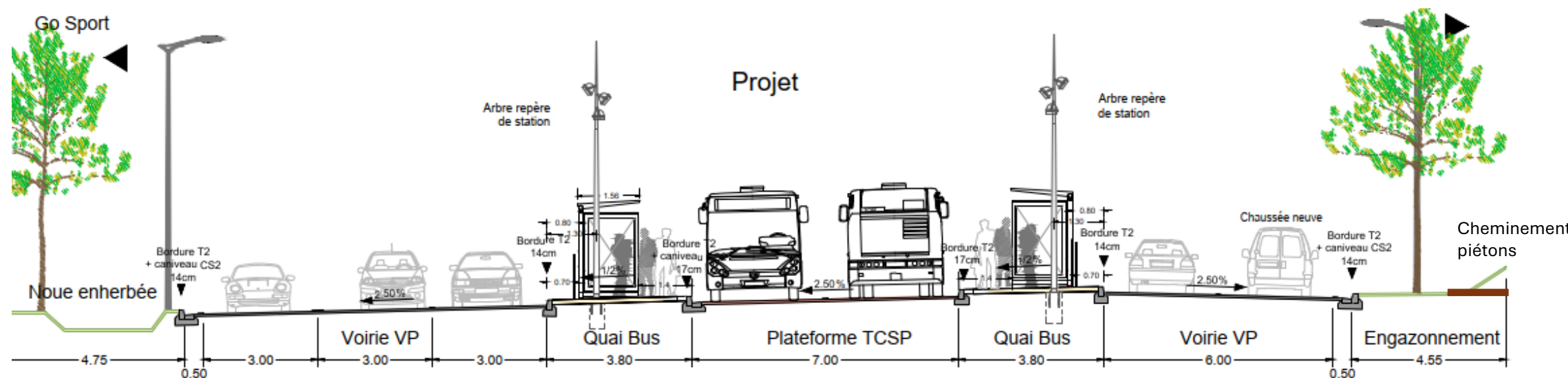
GIRATOIRE MICHAELIS

BIV, équipés liés à l'exploitation des TC, priorité bus	Accotements : Plantations, EV, talus, trottoirs, séparateurs, bordures, éclairage, SLT, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité Ilots : Abris et quais bus, trottoirs, bordures, éclairage, SLT, mobilier urbain, passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité	Couloir bus, RD817, giratoire	Ouvrages concessionnaires
Tisséo Collectivités	Commune de Roques (sauf éclairage et SLT)		Concessionnaires
	SDEHG : Eclairage public, SLT et boucles de détection		

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

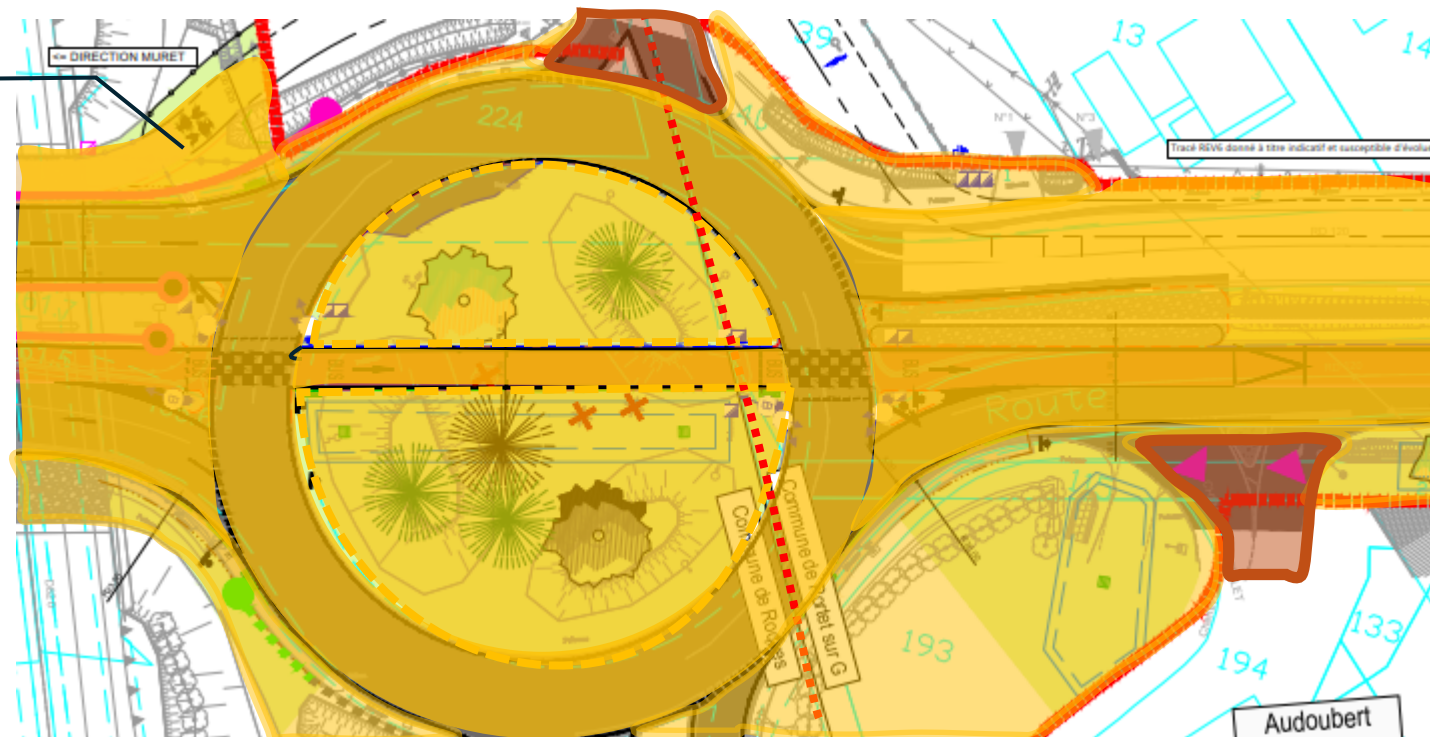
Remarque : La commune a, pour certains des ouvrages indiqués dans la convention, délégué ses compétences à des syndicats de l'intercommunalité (Muretain Agglo)

ROQUES - SECTION COURANTE RD 817
COUPE 2 – ARRET MICHAELIS



Domanialité	CD 31					
Gestionnaire	Roques (sauf éclairage et SLT), bordures	CD 31 : voirie, SV, SH,	Roques (sauf éclairage et SLT), bordures	CD 31 : voirie, SV, SH	Roques (sauf éclairage et SLT), bordures	CD 31 : voirie, SV, SH
	SDEHG : Eclairage public, SLT, boucles de détection					
	Tisséo Collectivités : Entretien, surveillance, remplacement des équipements propres à l'exploitation des TC					

Tracé REV6



GIRATOIRE CAMINOLES – RD 820

Domanialité

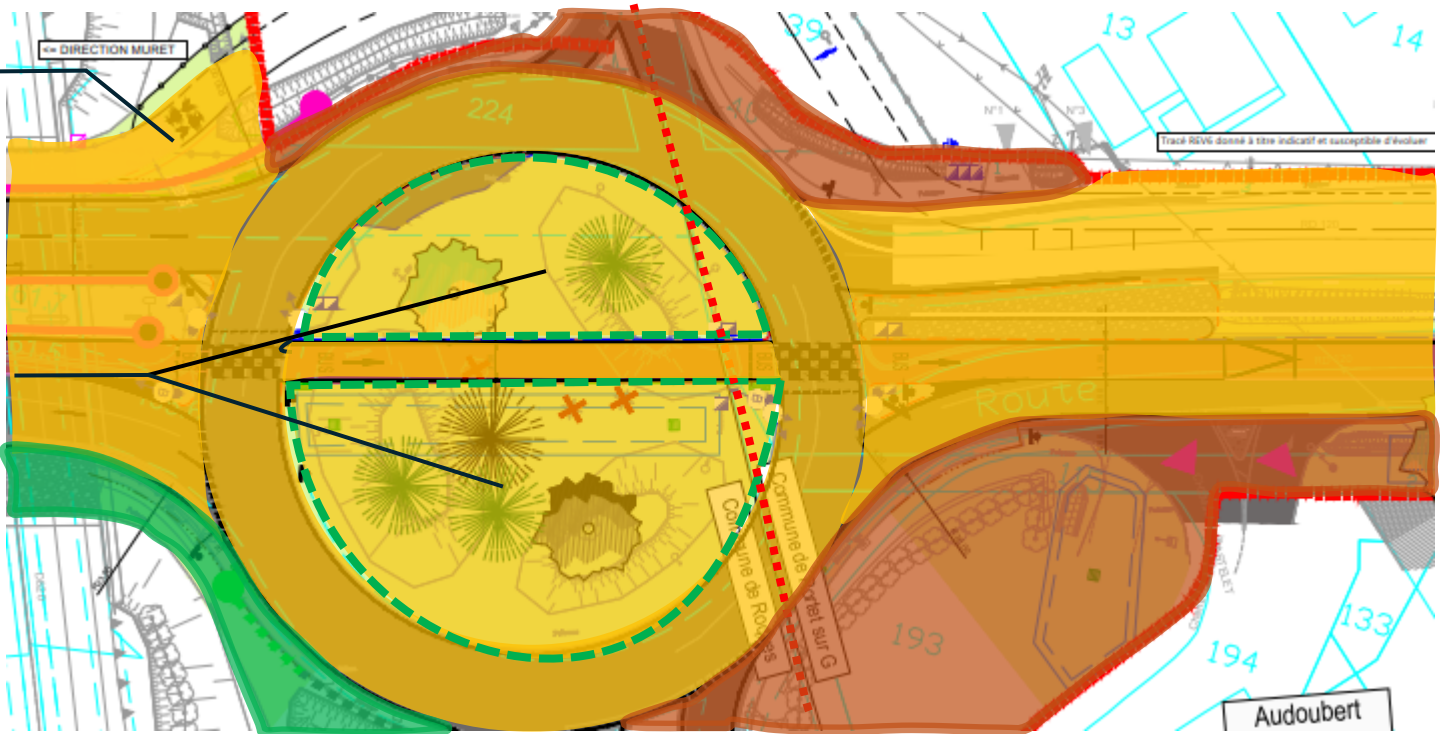
CD 31

Portet-sur-
Garonne

GIRATOIRE
CAMINOLES –
RD 820

Tracé REV6

Entretien du noyau central
(hors couloirs bus)
à faire
par la commune de
Roques en cas de
plantations



BIV, équipements liés à
l'exploitation des TC,
priorité bus

Accotements : Plantations, EV, talus, trottoirs, séparateurs, bordures, éclairage, SLT,
passages piétons, panneaux de police hors régime de priorité

Couloir bus,
RD817/RD120,
giratoire, ilots

Ouvrages
concessionnaires

Gestionnaire

**Tisséo
Collectivités**

Commune de Roques
(sauf éclairage et SLT)

Portet-sur-Garonne
(sauf éclairage et SLT)

SDEHG : Eclairage public, SLT et boucles de détection

CD 31 : voirie, SH,
panneaux régime de
priorité et
directionnels,
fauchage (jusqu'à 3
/ an), balayage

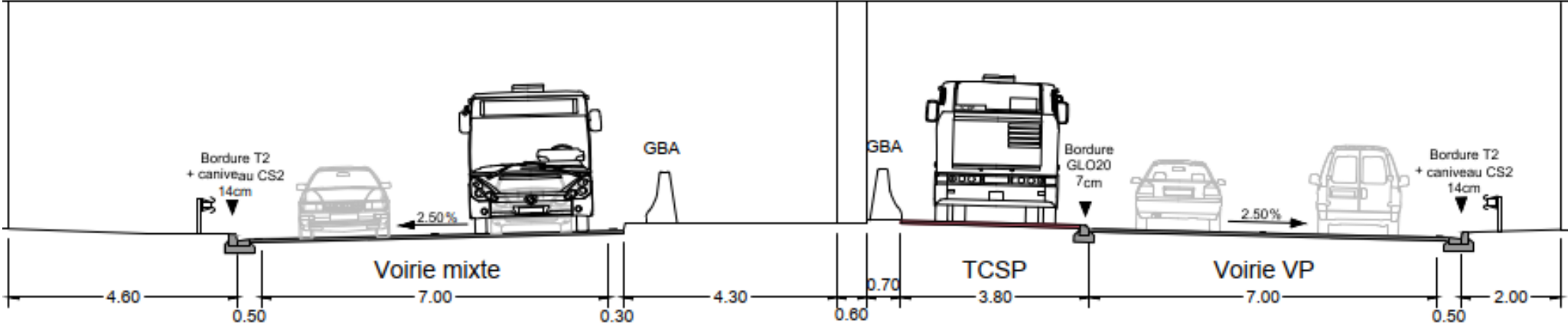
Concessionnaires

Version du 20/03/2025

Remarque : La commune a, pour certains des ouvrages indiqués dans la convention, délégué ses compétences à des syndicats (SDEHG) ou à l'intercommunalité (Muretain Agglo)

Copie de la convention de délégation de compétences
031-253100986-20250403-20250402-4-2D-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

ROQUES - SECTION COURANTE RD 817
COUPE 3 – SOUS OA RD 820



Domanialité

CD 31

Gestionnaire

CD 31 : voirie, SV, SH, REV6 , balayage

Roques
(sauf éclairage
et SLT),
bordures

SDEHG : Eclairage public et SLT, boucles de détection

Tisséo Collectivités : Entretien, surveillance, remplacement des équipements propres à l'exploitation des TC